



N° 09 /NI/CGCD/21

Dubaï, le 10 AUG 2021

NOTE D'INFORMATION

Le Consulat Général de la République du Cameroun à Dubaï, Emirats Arabes Unis, porte à la connaissance des ressortissants camerounais résidant aux Emirats Arabes Unis que, en complément des informations contenues dans la note d'information N° 08/C/CGCD/PVC/21 du 07 juillet 2021, les pièces suivantes sont à fournir pour l'établissement/renouvellement des passeports ordinaires au Consulat Général :

- l'original de l'acte de naissance + copie certifiée conforme (à certifier au Consulat Général);
- la carte nationale d'identité valide + copie certifiée conforme (à certifier au Consulat Général);
- la pièce justificative de la profession, s'il y a lieu;
- photocopie de la résidence;
- l'acte de mariage + copie certifiée conforme pour les femmes mariées (à certifier au Consulat Général);
- la photocopie de l'ancien passeport pour le renouvellement de passeports ;
- la photocopie du contrat de travail;
- l'autorisation parentale pour les enfants mineurs (à certifier au Consulat Général);
- la copie certifiée conforme du passeport valide/CNI du parent d'enfant mineur (à certifier au Consulat Général);
- l'attestation de perte pour les usagers ayant égaré toute pièce officielle citée plus haut (acte de naissance, carte nationale d'identité, passeport);

-50AED représentant les frais de timbre pour la certification des différents documents.

Il est rappelé aux usagers que leur contribution à l'acheminement du passeport par les compagnies agréées, du Cameroun pour Dubaï, est de **200AED** par personne.

Le Consulat Général invite par conséquent les usagers à bien vouloir, au moment de leur enrôlement, présenter toute les pièces ci-dessus énumérées, faute de quoi leurs dossiers se verront rejetés par le nouveau système d'enrôlement des passeports.

Le Consulat Général compte sur la collaboration de tous. /_


LE CONSUL GÉNÉRAL,

MEBOUOGUE Donancier
Ministre Plénipotentiaire